

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE		
Quotient familial en €		Tarif repas
0	à 1 000	4,20 €
1 001	à 1 500	5,20 €
1 501	à 2 000	6,70 €
2 001	à 2 500	7,70 €
2 501	à 3 000	8,20 €
Supérieur à 3 001		9,20 €
Non résident et résident secondaire		12,00 €
PAI		Tarif repas suivant quotient familial / 2
Pénalité pour repas non réservé		10,00 €
Repas adulte (Réservé aux personnels de la collectivité, aux enseignants et autres intervenants)		5,50 €

TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN/SOIR et AIDE AUX DEVOIRS			
Quotient familial en €		Tarifs accueil du matin 7h30-8h05	Tarifs accueil du soir 16h15-18h30
0	à 1 000	1,35 €	2,10 €
1 001	à 1 500	1,75 €	2,70 €
1 501	à 2 000	2,35 €	3,60 €
2 001	à 2 500	2,70 €	4,25 €
2 501	à 3 000	2,95 €	4,75 €
Supérieur à 3 001		3,10 €	5,00 €
Non résident et résident secondaire		3,50 €	5,50 €
Pénalité pour dépassement d'horaires		-	10,00 €
Pénalité pour non réservation		10,00 €	
Tarif unique			
Aide aux devoirs – 30 minutes		3,50 €	

La secrétaire de Séance,

Le Maire-adjoint,

Ingrid LAVOREL.

Yann FOL.

Mesures de publicité :

☒ Télétransmise le

☒ Affichée le

☒ Certifiée exécutoire le

Le Maire-adjoint

Yann FOL